



# Relance pour devenir parents délégués

publié le 26/09/2021

Il reste encore des **postes de parents délégués titulaires et suppléants non pourvus** (il faut 2 titulaires et 2 suppléants par classe).

La date limite pour remettre la liste finale est le **lundi 27 septembre** soit demain (la direction du collège est assez conciliante, si vous vous décidez avec quelques jours de retard, mais il ne faut vraiment pas tarder pour autant ☺).

## Classes où il n'y a aucun parent délégué :

- ▶ 3ème : AMTHYSTE, DIAMANT, EMERAUDE, GRENAT, RUBIS,
- ▶ 4ème : MADRID, RIO, TOKYO,
- ▶ 5ème : ALHAMBRA, CHAMBORD, VERSAILLES,
- ▶ 6ème : BEAUMONT, COLLODI, GRIMM,

## Classes où il n'y a qu'un seul parent délégué titulaire :

- ▶ 3ème : OPALE, SAPHIR, TOPAZE,
- ▶ 4ème : LE CAIRE,
- ▶ 5ème : FARNESE, SANSOUCI (il y a en plus un suppléant),
- ▶ 6ème : D'AULNOY,

## Classes où il manque des suppléants :

- ▶ 4ème : BERLIN, OSLO,
- ▶ 5ème : POLOTA, TOPKAPI, WINDSOR,
- ▶ 6ème : AYME, PERRAULT.

## Quel est le rôle du parent délégué ?

- ▶ Être présent aux 3 conseils de classe (si besoin et si vous êtes 4, vous pouvez vous organiser pour qu'il y ait un turnover),
- ▶ **TRANSMETTRE** au conseil de classe toutes remarques que les parents désirent formuler concernant la classe de leur enfant (grâce à l'analyse des retours de questionnaires ou de tout autre moyen de communication),
- ▶ **INFORMER**, par un compte-rendu distribué aux parents (via le collège), des délibérations et conclusions du conseil de classe,
- ▶ le conseil de classe peut-être préparé en collaboration avec les élèves délégués de classe.

Si aucun parent n'est présent au conseil de classe, vos avis et/ou préoccupations ne seront pas pris en compte et aucun retour ne vous sera fait sur les conseils de classe.

Siéger aux conseils de classe permet de faire entendre la voix des parents au sein du collège.

**Dernier point important à savoir** : il nous est demandé de nous conformer à l'obligation réglementaire que **chaque parent se présentant comme délégué doit adhérer à une association de parents d'élèves**.

A ce jour, seule l'APE FCPE est présente au collège (vous trouverez **ci-joint un bulletin d'adhésion** que vous pourrez déposer avec votre règlement dans notre boîte aux lettres, à l'entrée du collège).

Et si vous avez des interrogations sur votre rôle de parents délégués, nous avons des supports et nous serons là pour vous aider et vous guider dans vos missions.

Nous vous remercions de vous faire connaître avant demain 17h afin d'envoyer la liste finale à madame la principale du collège.

Les membres de la collégiale de L'Association des Parents d'Elèves  
Collège Pierre et Marie CURIE  
07 67 50 64 40  
fcpe.collegecurieniort@gmail.com

## Portfolio



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**